

AVIS AU PUBLIC

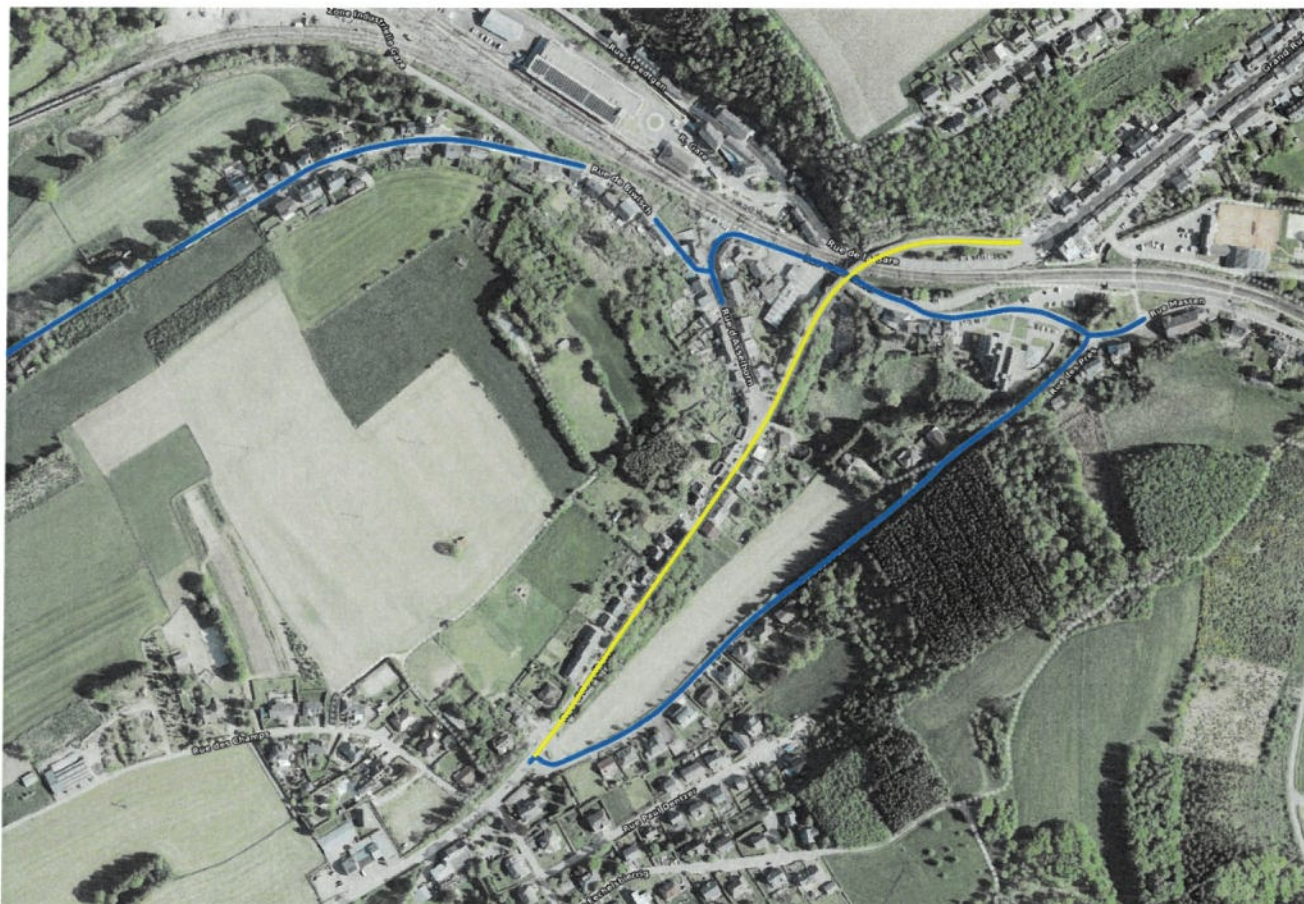
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 1 juillet 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers, renouvellement de la dernière couche de roulement à la N12 « rue d'Asselborn » ainsi que des travaux forestiers à proximité du pont de la N12 à Troisvierges le vendredi 24 juillet 2026, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

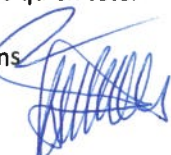
- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de la N12 « rue d'Asselborn » à Troisvierges comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé le vendredi 24 juillet 2026.
Des déviations seront mises en place : vers la « Rue Massen », la partie inférieure de la « Rue d'Asselborn », la « Rue de Biwisch » et vers la localité de Biwisch via la « Rue des Près » à Troisvierges, comme indiquée en couleur bleue sur le plan annexé.**
- **Stationnement interdit dans la zone des travaux à la N12 « rue d'Asselborn » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé le vendredi 24 juillet 2026.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 27/07/2026 »